

BHVSIS-SA

Bulletin Hebdomadaire de Veille Sanitaire Internationale - Santé Animale

SOMMAIRE

Du 12/04/2023 semaine du 03 au 09/04/2023

Le BHVSI-SA rapporte et met en perspective des signaux et des alertes en santé animale au niveau national et international. Pour accéder à la thématique souhaitée, **cliquez directement sur le titre.**

		<u>Fièvre aphteuse au Proche Orient</u> : pas de nouvelle déclaration.
		<u>Influenza aviaire hautement pathogène en Europe</u> : incidence toujours élevée chez les oiseaux sauvages en Allemagne.
		<u>Influenza aviaire hautement pathogène sur le continent américain</u> : pas de nouvelle déclaration en Amérique centrale.
		<u>Maladie hémorragique épizootique</u> : pas de nouvelle déclaration cette semaine.
		<u>Peste porcine africaine en Europe</u> : Italie – diffusion en couronne dans le Piémont / Ligurie
		<u>Dangers sanitaires à actualité réduite</u> : <i>Aethina tumida</i> sur l'île de la Réunion, Clavelée, FCO en Espagne, rage classique en Europe.

Instructions de lecture : voir en fin de document.

[Abonnez-vous](#)



ITALIE : DIFFUSION EN COURONNE DANS LE PIÉMONT / LIGURIE

Les essentiels

- **Allemagne** : maintien d'un nombre élevé de détections en Saxe et dans le Brandebourg à la frontière avec la Pologne.
- **Italie** : diffusion dans le Piémont. Pas de détection depuis le 14/09/2022 dans le Latium.
- **Pays baltes** : fortes incidences en Lettonie et Lituanie.
- **Pologne** : nombreuses détections de cas sauvages répartis dans tout le pays.
- **Roumanie** : maintien d'une incidence élevée de foyers domestiques, répartis sur tout le pays.
- **France métropolitaine** : le territoire est indemne, aucun cas n'a été déclaré au 09/04/2023 (source : DGAL).

EUROPE. Bilan hebdomadaire européen du 01/07/2022 au 09/04/2023 inclus (source : Commission européenne ADIS le 11/04/2023)

L'incidence mensuelle glissante est de 436 cas dans la faune sauvage^[1] et 29 foyers domestiques détectés sur les quatre dernières semaines (Tableau 1).

L'évolution de l'incidence hebdomadaire des cas sauvages pour les six dernières années est présentée en Figure 1. L'augmentation de l'incidence observée actuellement correspond au cycle normal de la maladie et à l'entrée dans la saison hivernale. Toutefois cette saisonnalité peut être quelque peu biaisée notamment par le fait que la surveillance liée à la chasse est essentiellement effectuée en hiver, et que la surveillance événementielle par détection des carcasses est moins efficace en été car elles se conservent moins longtemps¹.

La densité des foyers domestiques et des cas en faune sauvage en Europe est représentée sur la Figure 2.

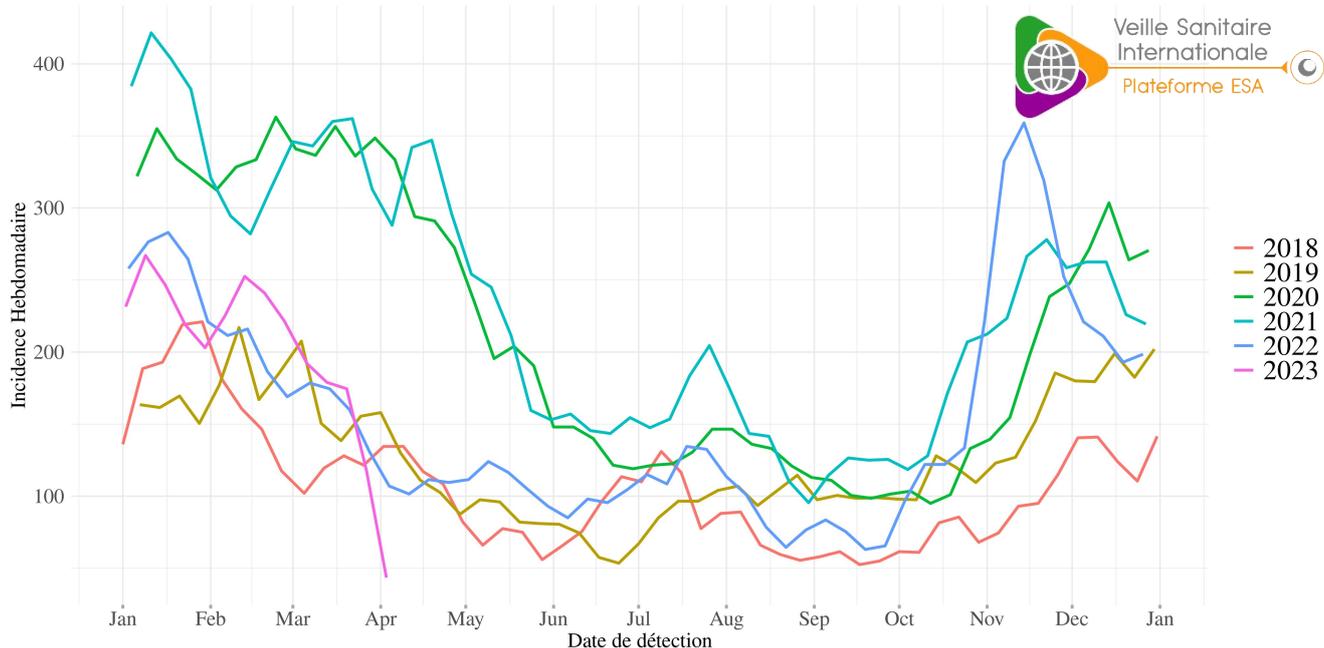


Figure 1. Incidence hebdomadaire (nombre de cas détectés par semaine) dans le compartiment sauvage en Europe pour les années 2018 à 2023 (source : Commission européenne ADIS le 03/04/2023). NB : les données des dernières semaines sont à interpréter avec précaution, compte tenu des délais entre suspicion/détection, confirmation et notification. Elles peuvent être incomplètes.

¹ Sauter-Louis, C. et al. African Swine Fever in Wild Boar in Europe—A Review. *Viruses* 2021, 13, 1717. <https://doi.org/10.3390/v13091717>



Tableau 1. Nombre de foyers domestiques et cas en faune sauvage non captive de PPA détectés depuis le 01/07/2022. L'incidence mensuelle couvre la période du 13/03 au 09/04/2023 (source : Commission Européenne ADIS le 10/04/2023 et WAHIS-OMSA le 07/04/2023).

Pays	Compartment	Nombre de foyers et cas	Incidence mensuelle
Allemagne	Domestique	3	0
	Sauvage	1 113	58
Bulgarie	Sauvage	264	0
Estonie	Sauvage	50	1
Grèce	Sauvage	2	0
Hongrie	Sauvage	355	19
Italie (Continental)	Sauvage	385	66
Italie (Sardaigne)	Domestique	2	0
	Sauvage	4	0
Lettonie	Domestique	6	0
	Sauvage	748	21
Lituanie	Domestique	16	0
	Sauvage	284	22
Macédoine du Nord	Domestique	29	0
	Sauvage	18	0
Moldavie	Domestique	24	1
	Sauvage	6	3
Pologne	Domestique	7	0
	Sauvage	1 981	155
République tchèque	Sauvage	10	3
Roumanie	Domestique	218	17
	Sauvage	313	12
Russie*	Domestique	59	0
	Sauvage	61	0
Serbie	Domestique	86	11
	Sauvage	212	10
Slovaquie	Domestique	3	0
	Sauvage	470	65
Ukraine	Domestique	5	0
	Sauvage	2	1
Europe	Domestique	458	29
	Sauvage	6 278	436

*source : WAHIS-OMSA le 07/04/2023 (dernière mise à jour). Seuls les foyers et cas situés en Europe géographique (à l'ouest du 60^{ème} degré de longitude) sont indiqués.

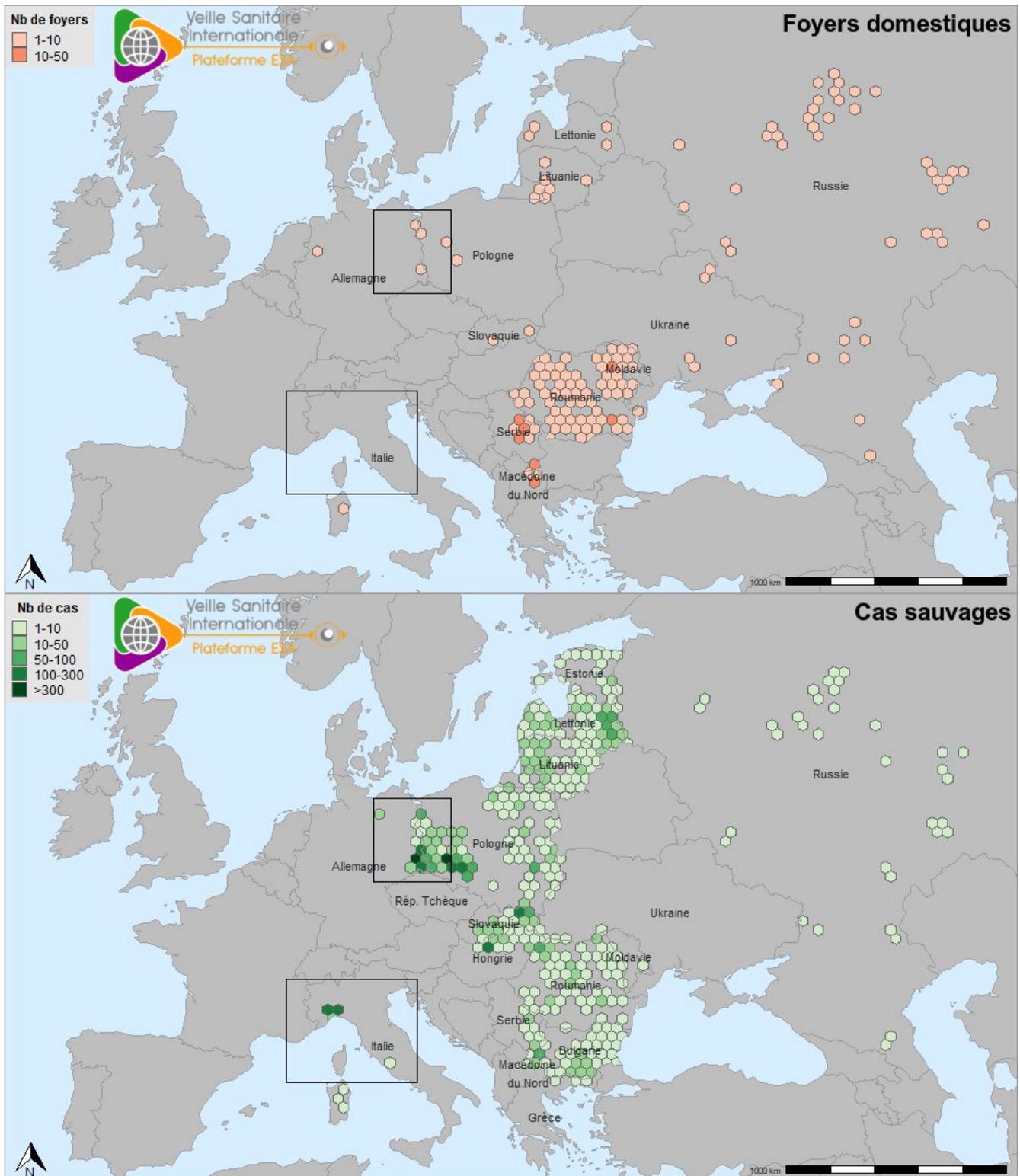


Figure 2. Densité des foyers domestiques (haut) et des cas en faune sauvage (bas) de PPA en Europe ayant été détectés entre le 01/07/2022 et le 09/04/2023 (source : Commission européenne ADIS le 10/04/2023 et WAHIS-OMSA le 07/04/2023). Les carrés noirs correspondent aux zooms réalisés pour les figures 5 et 7.

Une carte interactive des foyers domestiques et cas en faune sauvage est disponible sur le site de la Plateforme ESA ([lien](#)). Elle permet de générer des cartes et séries temporelles représentant l'évolution spatiale et temporelle des foyers, selon les périodes et zones géographiques d'intérêt.



Mesures de zonage de l'UE : sur la base de la situation épidémiologique relative à la PPA dans les pays membres de l'UE, des zones de restriction I, II et III sont réglementées et énumérées à l'annexe I du [règlement d'exécution \(UE\) 2021/605](#) de la Commission.

La [carte résumant les mesures de zonage en Europe](#) (Figure 3) et un [outil interactif](#) (lien) pour les mesures de zonage fournissent une représentation indicative de ces zones.

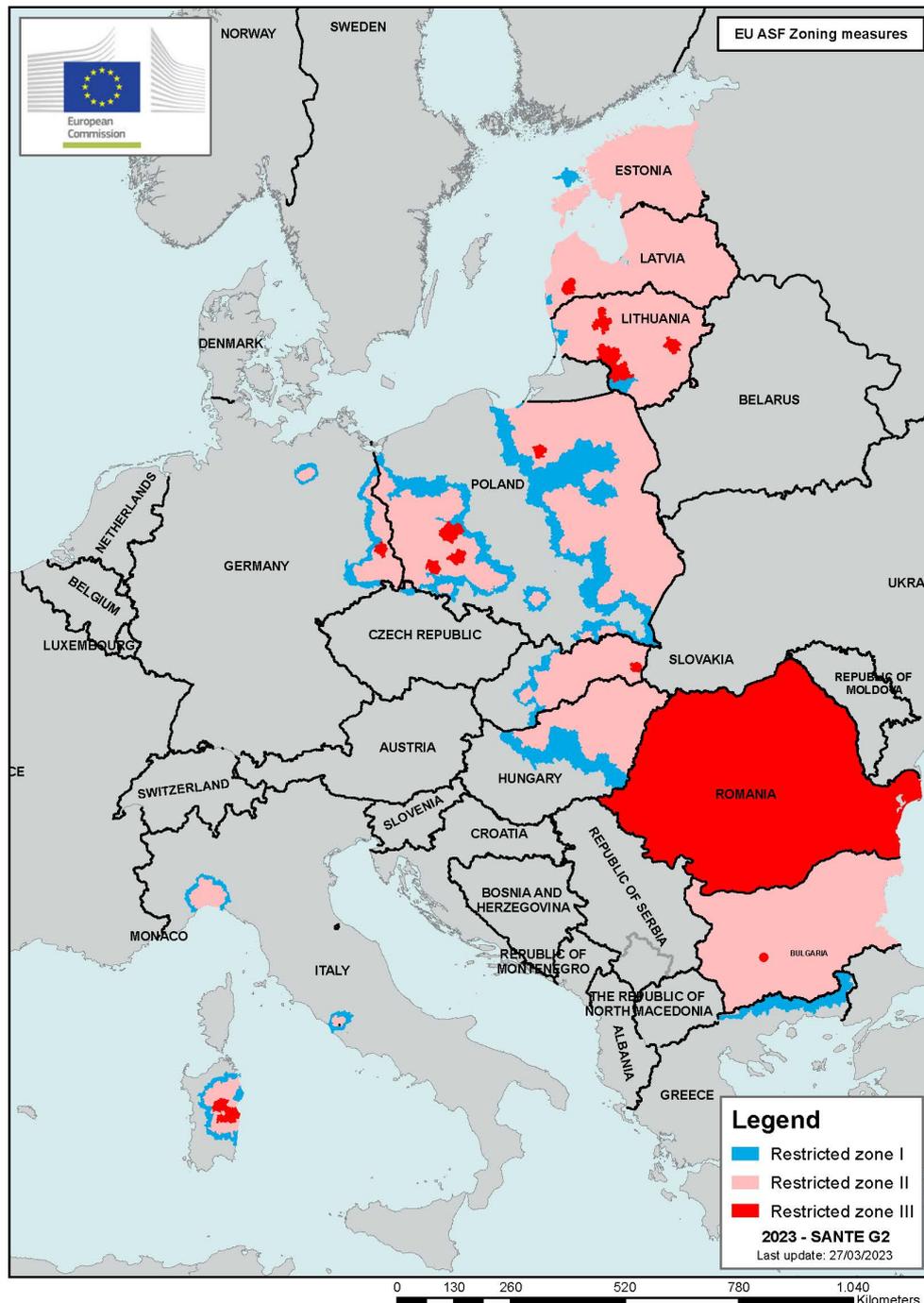


Figure 3. Représentation des zones réglementées vis-à-vis de la peste porcine africaine dans l'Union européenne au 27/03/2023 (annexe du règlement 2021/605) (Source : [site de la Commission européenne](#)). Les parties sont ventilées par degré de risque en tenant compte de la situation épidémiologique et, notamment, des facteurs suivants : la maladie touche *a minima* les exploitations porcines plus ou moins la population de porcins sauvages (zone III) ; la maladie ne touche que la population de porcins sauvages (zone II) ; le risque découle d'une proximité relative avec la population de porcins sauvages contaminée (zone I) (annexe du règlement d'exécution 2021/605 modifié par la [décision d'exécution 2023/685/UE](#) du 27/03/2023).



Allemagne

La distribution géographique des cas et foyers détectés en Allemagne et dans l'ouest de la Pologne est représentée dans la figure 5. Depuis le 09/09/2020, date de la première détection de la PPA dans la faune sauvage en Allemagne, les autorités ont défini **du point de vue réglementaire trois types de zone** : zone cœur, zone à risque et zone tampon.

Compartiment sauvage

Le nombre de cas notifiés en Allemagne par semaine couverte par le BHVSI-SA est représenté dans la figure 4. Depuis la première détection le 10/09/2020, la progression de la PPA en Allemagne vers l'ouest se fait de deux façons, limitée de façon naturelle en « tâche d'huile » au sein de la population de sangliers, et par sauts d'est en ouest de plusieurs centaines de kilomètres au sein du compartiment sauvage ou vers le compartiment domestique probablement liés à l'activité humaine.

Du nord au sud, le front s'étend sur une distance totale de 218 km. Les cas dans le Mecklembourg-Poméranie-Occidentale les plus éloignés à l'ouest sont à 160 km de la frontière germano-polonaise. A titre de comparaison, la distance entre les deux extrémités de la zone infectée en Belgique mesurait à son maximum 36 km en 2019. Depuis le 01/07/2022, 1 126 cas ont été détectés chez des sangliers (source : Commission Européenne ADIS le 11/04/2023).

- **Land du Brandebourg**

La PPA a été confirmée la première fois dans ce land le 10/09/2020 dans la circonscription de Spree-Neiße. Depuis elle s'est propagée vers l'ouest. Le 30/09/2020 un cas a été confirmé dans la circonscription de Märkisch Oderland, approximativement à 64 km au nord des cas détectés dans les circonscriptions de Oder-Spree et Spree-Neiße. Le 04/03/2021, des cas ont été confirmés autour de la ville de Frankfurt /Oder située entre les circonscriptions de Spree-Neiße et Märkisch-Oderland. Plus au nord, les circonscriptions de Barnim et Uckermark ont identifié leurs premiers cas début août 2021 à quelques kilomètres de la frontière germano-polonaise (source : Commission Européenne le 16/08/2021). Les cas les plus au nord ont été trouvés dans la commune de Schwedt à 17 km du land de Mecklembourg-Poméranie occidentale.

L'incidence mensuelle glissante se maintient à un niveau élevé, avec 14 cas sauvages détectés sur les quatre dernières semaines dans le Spree-Neiße (n=5), l'Uckermark (n=1) et le Cottbus (inscrit dans le Spree-Neiße n=8), circonscriptions situées dans le sud du Brandebourg, à rattacher aux clusters détectés dans le land de Saxe. Un total de 492 cas a été détecté depuis le 01/07/2022 (source : Commission européenne ADIS le 10/04/2023).

- **Land du Mecklembourg-Poméranie-Occidentale**

Les trois premiers cas avaient été détectés chez des sangliers lors d'une même chasse le 24/11/2021 (source : Commission européenne ADIS au 29/11/2021 et [information média NDR](#) du 27/11/2021). Ces cas se situent à plus de 60 km au sud-ouest du foyer en élevage situé près de Rostock dans le même land et à 160 km de la frontière germano-polonaise. La zone réglementée mise en place est à cheval sur le Mecklembourg-Poméranie-Occidentale et le Brandebourg.

Le dernier cas a été détecté le 07/10/2022 dans le même secteur que les précédentes détections (dernière en date du 29/08/2022). Il s'agissait du 38^{ème} cas sauvage détecté dans ce land depuis le 01/01/2022 (source : Commission européenne ADIS le 31/10/2022). La zone est pour l'instant toujours réglementée (figure 3).

- **Land de Saxe**

Le premier cas avait été détecté le 13/10/2021 dans le cadre d'une surveillance programmée, le sang de chaque animal tiré étant prélevé par les chasseurs.

L'incidence mensuelle glissante est de 39 cas détectés sur les quatre dernières semaines, situés dans les districts de Bautzen (n=22), Meissen (n=4) et Gorlitz (n=3). Le land de Saxe totalise 622 cas depuis le 01/07/2022. Le cas le plus à l'ouest est situé à Meissen, circonscription située en zone II (la maladie ne touche que la population de sangliers) depuis le mois de juillet 2022 (Source : Commission européenne ADIS le 10/04/2023).

Compartiment domestique

Un foyer a été détecté le 27/02/2023 dans le land du Brandebourg dans la circonscription de Cottbus au sein d'un élevage de onze suidés dans lequel deux animaux atteints sont morts. Le dernier foyer en Allemagne avait aussi été détecté dans le Brandebourg mais il y a plusieurs mois (le 17/06/2022) (source : Commission européenne ADIS le 06/03/2023).

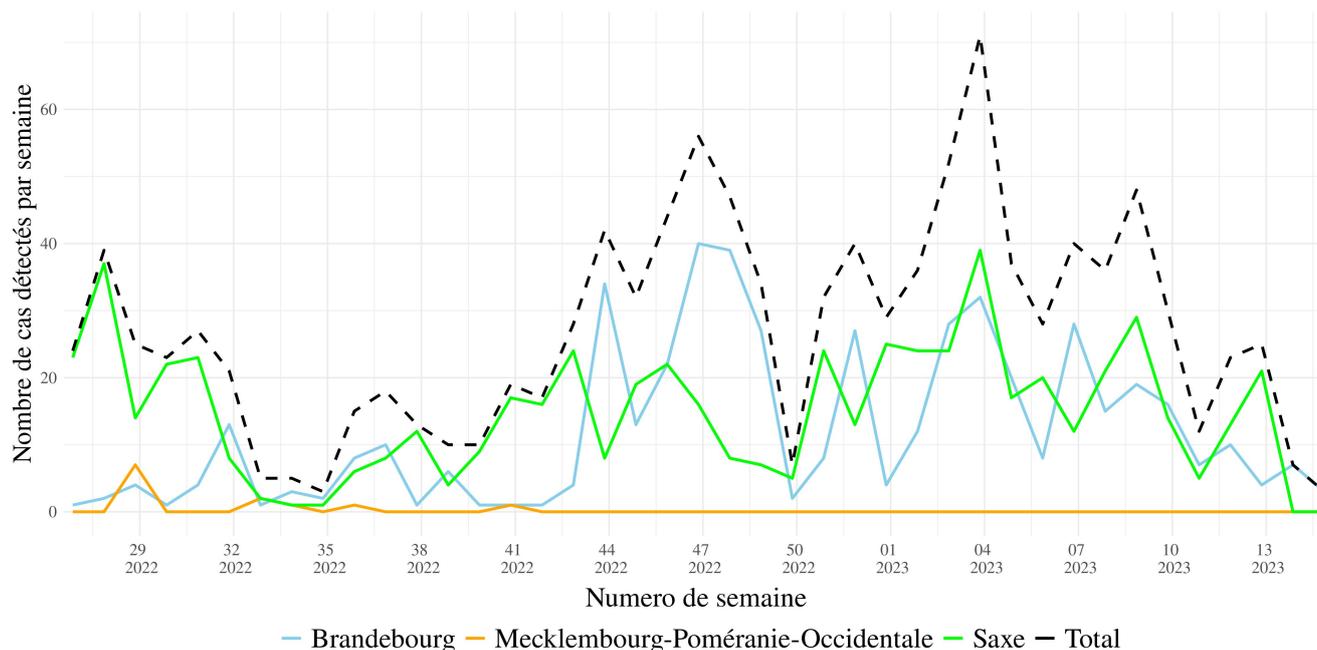


Figure 4. Incidence hebdomadaire des cas en faune sauvage de PPA en Allemagne ayant été détectés entre le 01/07/2022 et le 09/04/2023. Les courbes noire, bleue, verte et orange matérialisent, respectivement, le nombre de cas sur l'ensemble de l'Allemagne, et au sein des länder de Brandebourg, de Saxe et du Mecklembourg-Poméranie-Occidentale (source : Commission européenne ADIS le 10/04/2023). NB : les deux dernières semaines sont à interpréter avec précaution, compte tenu des délais entre suspicion/détection, confirmation et notification. Elles peuvent être incomplètes.

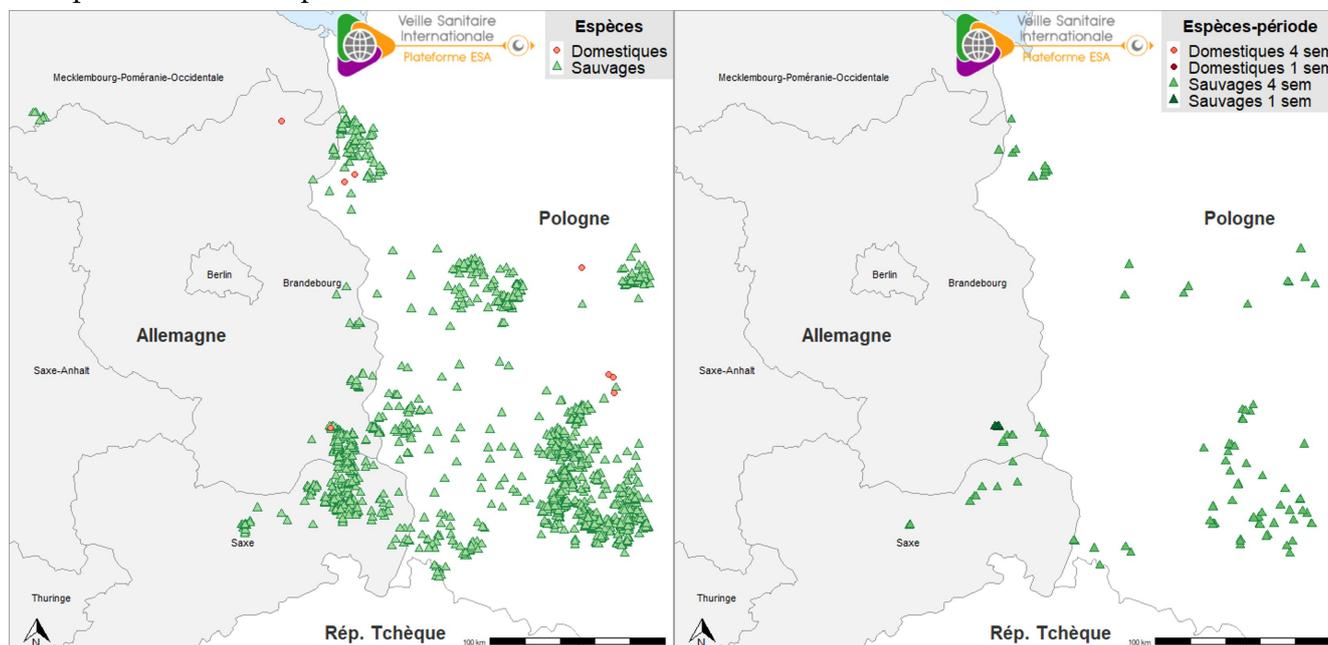


Figure 5. Localisation des cas et foyers de PPA ayant été détectés en Allemagne et dans l'ouest de la Pologne entre le 01/07/2022 et le 09/04/2023 à gauche, et au cours des quatre dernières semaines (13/03 au 09/04/2023) à droite (source : Commission européenne ADIS au 10/04/2023).

France

La France métropolitaine est indemne de PPA, aucun cas n'a été déclaré au 10/04/2023 (source : DGAL le 10/04/2023). Les niveaux de surveillance de la PPA et de la peste porcine classique dans la faune sauvage ont été actualisés avec le passage du niveau 2B à 2A pour le Bas-Rhin (67), suite à la déclaration du dernier foyer le 25/05/2022, côté allemand dans le Bade-Wurtemberg (source : [BO agri du 29/09/2022](#)). Du fait des détections



dans le nord-ouest de l'Italie, les départements frontaliers de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur (Alpes-Maritimes, Alpes-de-Haute-Provence et Hautes-Alpes) sont au niveau 2B depuis le 21/01/2022. Les départements de Haute-Corse, de Corse-du-Sud, de Mayotte et de La Réunion sont également au niveau 2B. Le reste du territoire national (métropole et DROM) est au niveau 2A. Pour rappel, les quatre niveaux de surveillance des pestes porcines dans la faune sauvage sont définis par l'instruction 2018-938^[2].

Durant les saisons de chasse (de la semaine 27 de l'année n-1 à la semaine 26 de l'année n) 2020/21, 2021/22 et 2022/23 en cours, respectivement 115, 168 et douze cadavres de sangliers ont été signalés sur l'ensemble du territoire métropolitain et 99, 138 et quatorze prélèvements ont été testés par le réseau Sagir (source : [Flash info PPA Sagir du 23/09/2022](#)). Tous étaient négatifs pour la PPA. Le nombre de cadavres récoltés en PACA est en augmentation en raison de la campagne de sensibilisation qui a été menée suite à la découverte des premiers cas en Italie.

Sensibilisation de la filière par la DGAL

Suite à l'arrivée de la PPA de génotype II dans le Piémont et la Ligurie en Italie, des messages de sensibilisation ont été adressés aux acteurs impliqués dans la surveillance de la PPA en France par la DGAL. Les services de l'Etat et les différentes organisations professionnelles sont mobilisées pour redoubler de vigilance et augmenter la surveillance notamment chez le sanglier, la surveillance événementielle étant une modalité indispensable pour une détection précoce de toute introduction ([lien DGAL](#)).

Un nouveau message de sensibilisation a été adressé le 27/05/2022 aux acteurs impliqués dans la surveillance de la PPA en France ainsi qu'aux voyageurs par la DGAL suite à la découverte d'un foyer en Allemagne à 6 km de la frontière française ([lien](#)).

Italie

Un premier cas de PPA a été détecté le 05/01/2022 en Italie continentale dans le Piémont. Comme pour les souches du reste de l'Europe (hors Sardaigne), la souche isolée dans le Piémont appartient au génotype II excluant une contamination venant de Sardaigne où la PPA de génotype I est présente. Le cas le plus proche (hors Sardaigne) en Europe a été confirmé en Hongrie à 592 km de distance. La PPA est considérée comme enzootique en Sardaigne qui est infectée par le génotype I depuis 1978. Le suivi des déclarations de PPA dans l'Italie continentale est disponible sur le site internet des « [Istituto Zooprofilattico Sperimentale](#) » ([IZS - Instituts zoophylactiques expérimentaux régionaux](#)) (Source : [Actualisation quotidienne par l'IZS Piémont, Ligurie Val d'Aoste, IZS région du Latium](#)). Des informations détaillées ont été présentées le 11/05/2022 par les autorités sanitaires italiennes (source : [CPVADAAA du 11/05/2022](#)).

D'après les analyses génétiques réalisées par l'IZS Teramo, les souches isolées en Italie du Nord (Piémont et Ligurie) et en Italie centrale (Latium) ne sont pas liées l'une à l'autre. Elles seraient dues à des introductions du virus à partir de sources différentes (source : [lien iza](#)).

- **Latium**

Compartiment sauvage

Au 11/12/2022, depuis le premier cas détecté le 04/05/2022, 49 cas avaient été détectés dans le Latium. Le dernier cas date du 14/09/2022 et a été détecté dans la région de Rome (source : [Commission européenne ADIS au 03/04/2023](#)). La figure 6 présente la localisation des cas dans la région de Rome. Le premier cas avait été suspecté le 04/05/2022 dans la réserve naturelle de l'Insugherata, au nord-ouest de Rome (détail du cas dans le [BHVS du 12/07/2022](#)). La souche a été caractérisée de génotype II, excluant l'hypothèse d'introduction du virus depuis la Sardaigne (génotype I). Un cas unique avait également été détecté le 26/05/2022 à 65 km au nord-est, à proximité de Rieti (source : [Commission européenne ADIS au 27/06/2022](#)) ; lors du CPVADAAA du 21/10/2022 ([lien](#)), ce cas a été requalifié comme suspect et les zones réglementaires adaptées (Figure 3).

Compartiment domestique

Un premier et unique foyer domestique a été observé le 09/06/2022 au sein d'une basse-cour détenant neuf porcs située dans la réserve d'Insugherata (source : [Commission européenne ADIS au 20/06/2022](#)).

- **Piémont / Ligurie**

Un premier cas de PPA chez un sanglier a été détecté le 05/01/2022 sur la commune d'Ovada dans le Piémont et confirmé par PCR le 06/01/2022. La souche a été caractérisée de génotype II. Le cas se situait à proximité d'une autoroute (E25) et à moins de 100 km de la frontière avec la France (source : [Commission européenne ADIS le 07/01/2022](#)). Les mesures immédiates prises pour contrôler ces cas sont détaillées dans le [BHVS du 12/07/2022](#) (sources : [circulaire ministérielle du 18/01/2022](#) et [Région du Piémont le 15/03/2022](#)).



Les 30 nouveaux cas déclarés cette semaine ont été détectés entre le 23/03 et le 04/04/2023 dans le Piémont (n=9) et en Ligurie (n=21). Au total, du 01/07/2022 au 09/04/2023, 377 cas de sangliers ont été déclarés en Ligurie (n=142) et dans le Piémont (n=237) (Figure 7) (source : Commission européenne ADIS au 10/04/2023). De nombreux nouveaux cas ont été détectés à l'ouest des clôtures mises en place (source : [CPVAADA du 17/01/2023](#)).

La commune de Savone est la commune infectée la plus occidentale avec un premier cas identifié le 30/03/2023 au-delà du deuxième rideau de clôtures et de la zone de restriction (source : [IZS Piémont Ligurie Val d'Aoste](#), Figure 7). Le cas déclaré de PPA le plus proche de la frontière française est à 61 km de celle-ci. Une diffusion vers le nord et l'est est aussi observée dans les communes de Ponti et Torrigli périphériques de la zone de restriction (figure 7).

Du fait des cas détectés au Nord de la zone piémontaise, les zones réglementées ont été étendues au Nord de la jonction entre les autoroutes A7 et A26 (source : [CPVAADA du 23/03/2023](#)).

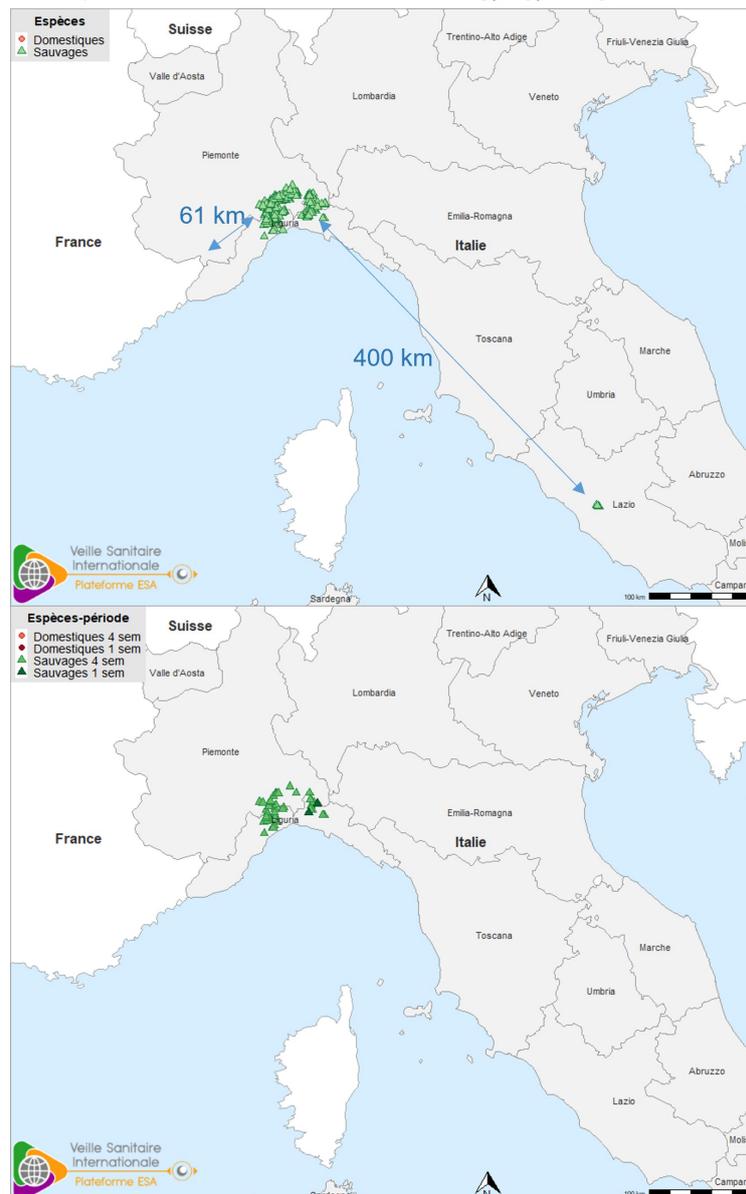


Figure 6. Cas et foyers de PPA génotype II en Italie continentale entre le 01/07/2022 et le 09/04/2023 (carte du haut), et au cours des quatre dernières semaines (13/03 au 09/04/2023 ; carte du bas) (source : Commission européenne ADIS le 10/04/2023).

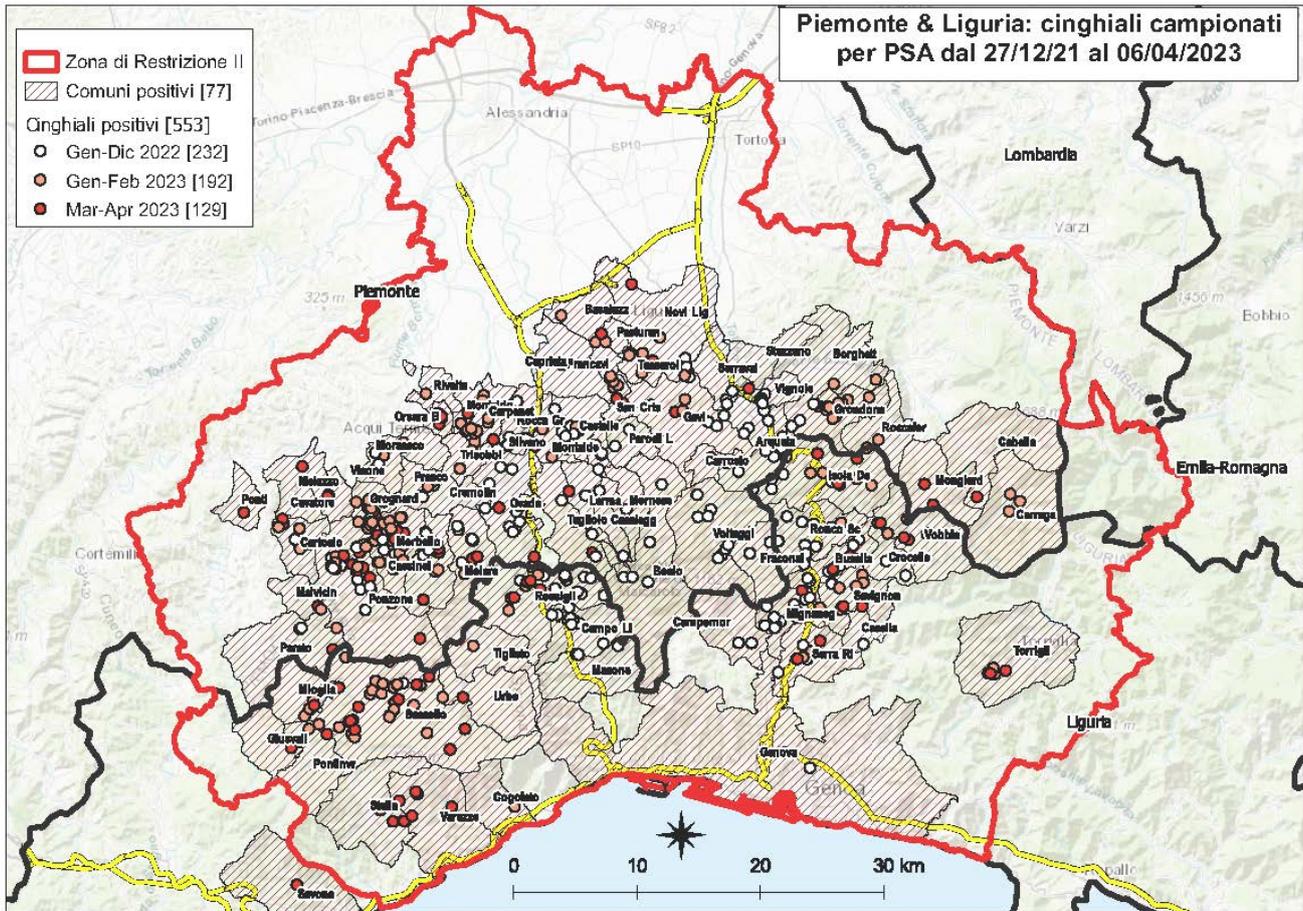


Figure 7. Distribution des cas de PPA détectés sur des sangliers en Ligurie et dans le Piémont entre le 27/12/2021 et le 06/04/2023 (Source : [Actualisation par l'IZS Piémont](#), le 06/04/2023).

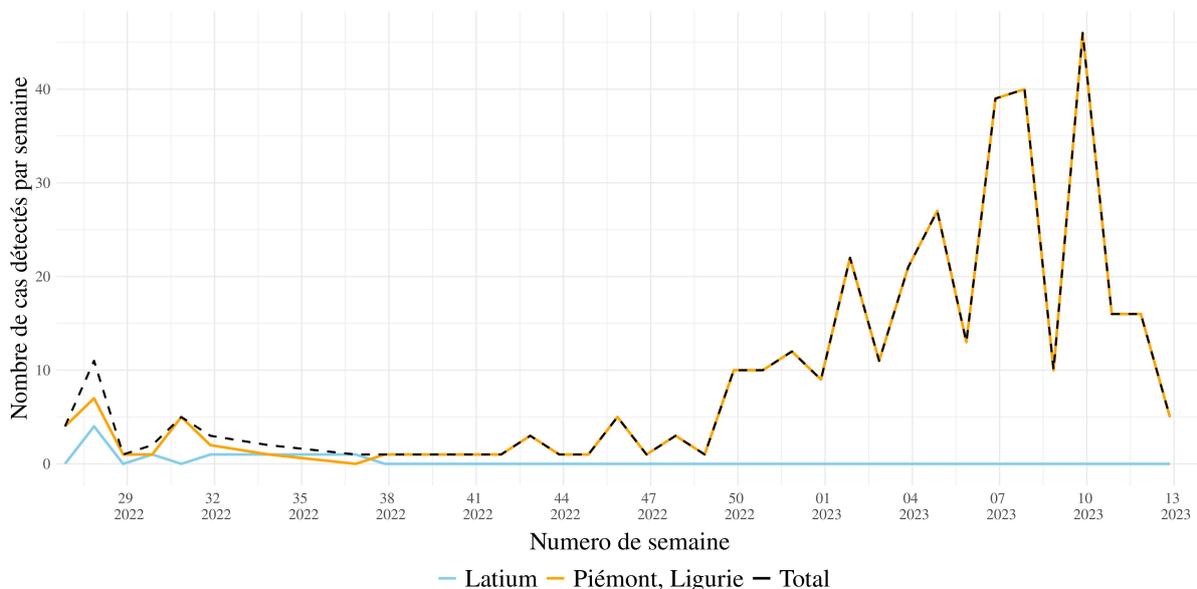


Figure 8. Incidence hebdomadaire des cas en faune sauvage de PPA en Italie continentale ayant été détectés entre le 01/07/2022 et le 09/04/2023. Les courbes noire pointillée, bleue et orange matérialisent, respectivement, le nombre de cas sur l'ensemble de l'Italie continentale (hors Sardaigne), et au sein des provinces du Latium et de Piémont-Ligurie (source : Commission européenne ADIS le 10/04/2023). NB : les dernières semaines sont à interpréter avec précaution, compte tenu des délais entre suspicion/détection, confirmation et notification ; elles peuvent être incomplètes.



Sardaigne

Le dernier cas sauvage (sérologique) de génotype I a été détecté le 08/12 dans la commune de Pattada chez un sanglier, portant à onze le nombre de déclarations en 2022, dont quatre en élevages (source : Commission européenne ADIS au 26/12/2022) (Figure 7).

En 2021, cinq cas sauvages de génotype I avaient été détectés entre le 05 et le 23/12. Six cas avait déjà été détectés en novembre sur l'île. Tous ces cas ont été détectés par sérologie.

Un foyer domestique a été détecté dans la commune de Nuoro le 19/01/2023 (source : Commission Européenne ADIS le 06/02/2023). Le précédent foyer sur l'île avait été détecté le 13/09/2022.

Moldavie

Un foyer domestique a été détecté le 26/03/2023. Au total, le pays a déclaré 24 foyers et six cas sauvages depuis le début de la période (01/07/2022) (source : Commission européenne ADIS au 03/04/2023).

Pays Baltes

L'incidence mensuelle glissante stagne ; sur les quatre dernières semaines, un cas a été détecté en Estonie, 22 cas sauvages en Lituanie et 21 cas en Lettonie. Les détections sont réparties sur l'ensemble du territoire de ces pays (source : Commission européenne ADIS au 10/04/2023).

Pologne

L'incidence mensuelle glissante se maintient sur un plateau élevé, avec 155 cas détectés sur les quatre dernières semaines (figure 9). Les détections sont réparties sur tout le pays, de la frontière avec la Biélorussie à la frontière avec l'Allemagne. La majorité des cas est localisée sur la partie Ouest (source : Commission européenne ADIS au 10/04/2023).

Trois foyers ont été détectés au total le 27/06/2022 en Grande Pologne et le 29/06 en Basse-Silésie (source : Commission Européenne ADIS le 27/06/2022). Un nouveau foyer a été détecté le 14/07/2022 en Poméranie-Occidentale à environ 10 km de la frontière avec l'Allemagne (land de Brandebourg) (figure 5) (source : Commission Européenne ADIS le 18/07/2022).

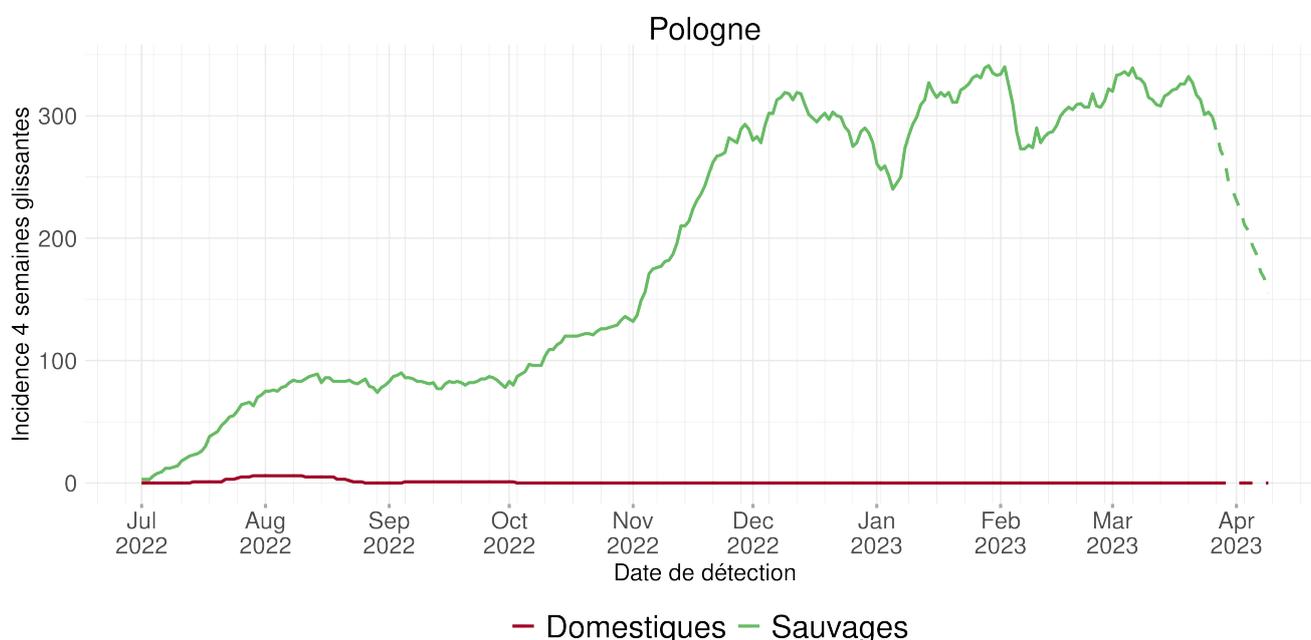


Figure 9. Incidence mensuelle (quatre semaines glissantes) des cas en faune sauvage et foyers domestiques de PPA en Pologne ayant été détectés entre le 01/07/2022 et le 09/04/2023 (source : Commission européenne ADIS le 10/04/2023). NB : les dernières semaines sont à interpréter avec précaution, compte tenu des délais entre suspicion/détection, confirmation et notification ; elles peuvent être incomplètes.



Roumanie

L'incidence mensuelle diminue depuis le pic atteint fin février 2023, avec des détections réparties sur tout le territoire. Le pays a détecté douze cas sauvages et dix-sept foyers domestiques sur les quatre dernières semaines (source : Commission européenne ADIS au 10/04/2023).

Serbie

L'incidence mensuelle a fortement augmenté depuis le début du mois de janvier 2023. Depuis le début du mois de février, elle semble se ralentir avec dix cas sauvages sur les quatre dernières semaines (source : Commission européenne ADIS au 10/04/2023).

Slovaquie

Un foyer domestique a été détecté le 09/05/2022 dans un élevage domestique. Le dernier foyer détecté dans le pays avait été identifié dans cette même région en janvier 2022 (source : Commission Européenne ADIS le 23/05/2022). L'incidence mensuelle des cas sauvages se maintient à un niveau élevé avec 65 sangliers détectés sur les quatre dernières semaines (source : Commission européenne ADIS au 10/04/2023).

Pour en savoir plus

- Les différentes actions de sensibilisation à la PPA menées en France sont disponibles sur le site de la Plateforme ESA ([lien](#)) et sur le site du ministère en charge l'agriculture ([lien](#)).
- Des informations sur la PPA sont disponibles sur le site de l'Anses ([lien](#)) et du ministère en charge de l'agriculture ([lien](#)).

Situation aux Caraïbes

En République Dominicaine, un premier cas de peste porcine africaine a été rapporté le 28/07/2021, identifié dans le cadre d'un programme de surveillance des maladies hémorragiques porcines mené par le laboratoire américain de diagnostic des maladies animales exotiques (Plum Island, New York) (Source : [Communiqué de l'USDA du 28/07/2021](#)). Les premières suspicions dataient du 01/07/2021 (Source : [Notification OMSA du 29/07/2021](#)).

L'épizootie s'est répandue rapidement sur toute l'île d'Hispaniola. Le premier foyer en Haïti a été détecté le 26/08/2021 (source : OMSA [notification immédiate le 20/09/2021](#)).

Compte-tenu des contextes socio-économique et politique de ces pays, le suivi sanitaire des foyers de PPA sur l'île d'Hispaniola est irrégulier.

Au 01/09/2022, on dénombrait 1 631 foyers confirmés en République Dominicaine (20 déclarés en août 2022) (source : [Pigsite le 14/09/2022](#)).

Au 22/04/2022, 401 foyers ont été confirmés en Haïti (source : [Conférence de l'IICA \(Institut interaméricain de coopération en agriculture\) du 28/04/2022](#) ([lien](#))).

La peste porcine classique est enzootique en Haïti et en République dominicaine. La PPA n'avait plus été observée sur le continent américain depuis 1982, où elle était présente en Haïti, mais peut-être considérée dorénavant comme enzootique dans ces deux pays.

En date du 09/04/2023, les Antilles françaises et la Guyane sont officiellement indemnes de PPA (Source : DGAL au 10/04/2023).

Situation en Asie / Océanie



La PPA (génotype II) a été détectée pour la première fois sur le continent asiatique en août 2018 en Chine, et se propage depuis dans la région, touchant actuellement quinze pays en Asie. Des informations plus précises sur chacun des pays sont disponibles sur le site OIE-WAHIS ([lien](#)) et sur le site de l'OIE Asie/Pacifique ([lien](#)). Les dernières dates d'occurrence de foyers domestiques et de cas faune sauvage par pays sont disponibles dans un précédent bulletin ([lien](#)). Dans un article publié le 28/10/2021 ([lien](#)), les auteurs ont indiqué avoir détecté en juin 2021 des souches de PPA appartenant au génotype I dans les provinces de Hénan et Shandong en Chine. L'origine de ces souches n'a pas été déterminée ; l'analyse phylogénétique montre une grande similitude avec les souches isolées au Portugal en 1968 et 1988. Ces souches ayant une moindre pathogénicité, leur détection est plus difficile ce qui complexifie la lutte contre la maladie. **Pour des informations plus récentes, voir le site de l'OMSA Asie/Pacifique ([lien](#)) et la déclaration FAO du 16/03/2023 ([lien](#)).** A noter qu'en Europe depuis 2014, l'ensemble des cas déclarés (hors Sardaigne) appartenaient au génotype II (souche Georgia 2007).

^[1]A noter que certains pays font des déclarations uniques de cas multiples dans la faune sauvage, alors que d'autres ne déclarent que des cas individuels. Sont dénombrées ici les notifications.

^[2]<https://info.agriculture.gouv.fr/gedei/site/bo-agri/instruction-2018-938>